

EXPULSION DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FRANCE

AUX MISSIONS ÉTRANGÈRES

A quatre heures et demie, salut solennel. L'église et l'établissement ont toutes portes ouvertes. Chacun eût pu, comme nous, parvenir jusqu'au cabinet du Supérieur qui nous dit :

— Nous ne voulons rien craindre. Notre congrégation a été autorisée d'abord par Louis XIV, ensuite par Napoléon Ier, enfin par la Restauration. Nos missionnaires ont un but spécial : porter l'amour de la France au bout de l'extrême Asie. La République qui nous accorde la franchise, et à la poste, et sur les chemins de fer, et sur les paquebots, ne peut songer à nous inquiéter. Nous sommes tranquilles.

MARSEILLE

Le *Petit Marseillais* publie un compte-rendu circonstancié de l'exécution des décrets contre les capucins, et qui nous paraît offrir toutes les garanties d'impartialité. Il n'hésite pas à assurer que les curieux qui se trouvaient dans la rue Croix-de-Reynier, où est situé le couvent, étaient fort nombreux et manifestaient leurs sympathies en faveur des religieux.

A peine la voiture qui portait M. le commissaire central et ses deux collègues fut-elle entrée dans l'impasse que ces messieurs furent accueillis par une bordée d'injures et de sifflets et par les cris de : " Vivent les capucins ! A bas les décrets ! A bas les bandits ! "

A la sortie des capucins, l'agitation ne fit que s'aggraver :

Tandis que dans la rue Croix-de-Reynier la foule acclame les capucins, elle ne manque pas de huer chaque commissaire de police qui passe ceint de son écharpe. Les agents sont sifflés, conspués, batoués, surtout par les femmes, qui profèrent de violentes menaces.

Une d'entre elles, entre autres, se tournant vers les gendarmes, s'écrie :

— Ah ! si nous étions des hommes, cela ne se passerait pas comme cela ! C'est avec des revolvers que nous vous recevrons. C'est une honte ! une abomination !

D'autres :

— Dire qu'on a fait rentrer les incendiaires et les pétroleux de Nouméa pour expulser ces bons Pères. Tas de canailles !

Que pouvait, en cette circonstance, faire la police ? Sévir contre des femmes, c'eût été amener le quartier, qui eût crié à la lâcheté. La police n'avait qu'à rester calme et inulgent. Elle l'a fait, nous la félicitons.

Vers dix heures et demie, quelques conseillers municipaux, ayant en tête M. Alard, sont arrivés pour informer qu'en ville il se passait des scènes tumultueuses, et qu'il serait bon, pour terminer toutes ces démonstrations regrettables et de nature à troubler l'ordre public de faire monter les Pères capucins en voiture, pour être conduits dans le lieu qu'ils avaient choisi pour asile.

A onze heures, M. Brémont, conseiller général, arrive dans la rue Croix-de-Reynier. Vers le milieu il rencontre un Père capucin devant lequel la foule s'agenouillait ; d'un coup de canne un monsieur fait sauter le chapeau de M. Brémont et l'on veut le faire mettre genoux en terre. M. Brémont s'y refuse énergiquement. On va lui faire un mauvais parti quand la police accourt immédiatement à son service.

Un autre incident aussi qui mérite d'être cité s'est produit à l'expulsion du neuvième capucin. Le Père évangélique couché par terre dans sa cellule a refusé de bouger, disant : " Faites de moi ce que vous voudrez. " Il a fallu l'intervention des sergents de ville qui sont venus prendre le religieux et l'ont transporté jusqu'à la porte de la rue.

Pendant l'exécution des décrets, la foule était devenue si nombreuse sur le cours Devilliers, que la police et les brigades de gendarmerie à pied étaient impuissantes à la contenir. L'autorité, prévenue, ordonna aussitôt à six brigades de gendarmerie à cheval, sous le commandement d'un ca-

pitaine et d'un chef d'escadron, de se transporter sur les lieux. A leur arrivée, vers dix heures, la foule a pu être repliée jusqu'au bas du cours Devilliers.

La présence de ce nouveau déploiement de forces n'a pu empêcher néanmoins un déplorable événement.

Un capucin descendait le cours Devilliers escorté par quelques amis. Sur son passage, des fenêtres des maisons du cours partaient les cris de : Vivent les capucins ! et les femmes agitaient leurs mouchoirs dans les airs ; d'autre part une foule hostile sifflait à outrance. Arrivés sur les allées de Meilhan, des injures ont été échangées entre les protecteurs du père capucin et les siffleurs. On a fini par en venir aux coups.

Là s'est passée une véritable scène de sauvagerie, les coups de poing pleuvaient dru comme grêle. Un estimable négociant, bien connu à Marseille, M. Champetier, s'est jeté dans la mêlée pour séparer les combattants et protéger les plus faibles. Ce malheureux, n'ayant pas été reconnu, a été roué de coups par ses amis et ses adversaires. On a dû le transporter dans une pharmacie voisine, où il a reçu les soins que nécessitait son état.

Il ne nous est pas possible de reproduire toutes les scènes regrettables, les rixes, les injures échangées entre amis et adversaires des moines, qui ne remplissent pas moins de trois colonnes du *Petit Marseillais*. Il nous faut cependant encore citer ce dernier épisode qui a failli avoir une sérieuse gravité :

A deux heures de l'après-midi, une fois que M. le commissaire central se fut retiré du couvent des capucins pour se porter, avec les commissaires d'arrondissements, la gendarmerie et la police, sur un autre point d'exécution, la cours Devilliers demeura libre. Seuls, devant la porte du couvent, un sous-brigadier et trois gardiens de la paix avaient été maintenus en observation. A ce moment, un millier de jeunes gens de mine plus ou moins suspecte se sont portés en masse sur le plateau et ont envahi la rue Croix-de-Reynier, essayant de pénétrer de vive force dans le couvent. Les agents de police ont immédiatement dégainé pour faire respecter leur consigne et empêcher l'invasion du lieu dont la garde leur avait été confiée. Mais une partie de la bande de ces jeunes gens s'est dirigée vers la rue Monte-Christo et s'est mise en devoir d'escalader les murailles.

Un agent, ayant voulu empêcher cette invasion, a été roué de coups, et cent-cinquante individus environ ont sauté dans le jardin du couvent, dont ils espéraient opérer le sac... sans doute.

A cette nouvelle, M. Roth, commissaire de police du quartier, court prévenir M. le préfet de cet incident, et deux brigades de gendarmerie à cheval furent expédiées sur les lieux. Une heure après, deux pelotons de chasseurs à cheval aidèrent à débayer le terrain. La venue de ces renforts avait engagé les escaladeurs à déguerpir au plus vite.

CORRESPONDANCE IRLANDAISE

LA SITUATION EN IRLANDE

Le procès intenté par la Couronne aux chefs de la Ligue agraire suit paisiblement son cours à Dublin. On discute de part et d'autre sur des points de juridiction, mais l'issue n'en est pas douteuse, à mon avis. M. Parnell et ses aides de camp sortiront de là blancs comme neige, avec une toute petite couronne de martyr sur la tête ; à cette époque, mettez quinze jours ou trois mois, suivant l'habileté des hommes de loi engagés dans l'affaire, M. Gladstone aura quelque peine à faire respecter les propriétés et la sécurité des habitants de l'Irlande, et ce n'est pas avec quelques milliers de soldats qu'il pacifiera un pays dont l'hiver augmentera sans doute la misère, et qui suivra aveuglément M. Parnell, sorti vainqueur de sa lutte avec le gouvernement.

Est-il bien nécessaire de vous apprendre que vendredi dernier, un agent de pro-

priétaire, Robert Wheeler, a été assassiné dans le comté de Limerick ? L'Irlande est en train de devenir la terre classique de l'assassinat, et si j'enregistre ces meurtres hebdomadaires, c'est uniquement pour prouver la vérité de mon jugement qui a soulevé de si violentes tempêtes. Il est bien entendu que sept mille soldats étant occupés à surveiller les jours du capitaine Boycott, le meurtrier de M. Wheeler n'a pas été découvert. La police, avertie, s'est cependant rendue à l'endroit où était le cadavre de la victime. Quatre coups de feu avaient été tirés sur M. Wheeler, une balle entrée par l'oreille était sortie par la bouche. La tête avait été, sans doute après la mort, écrasée à coups de pierres. L'assassin était embusqué derrière une haie, il avait la figure noircie, à ce que prétend un ami de M. Wheeler qui se trouvait avec lui lors du crime et qui s'est courageusement empressé de prendre la fuite au premier coup de fusil.

Enfin, et pour terminer ce courrier irlandais par une bonne nouvelle, M. Redpath, l'Américain qui prêtait son appui à M. Parnell, a quitté le Royaume-Uni et s'est embarqué à Queenstown, en destination de New-York. Je crois que M. Redpath a été prudent.

Le mariage de la baronne Burdett-Coutts avec M. Ashmead-Bartlett, annoncé, démenti, puis réannoncé, sera célébré plus que probablement dans le courant du mois prochain. Seulement, la cérémonie n'aura pas lieu à Londres. Ce qui, jusqu'à présent, a retardé cette union, c'est la question de savoir si, par suite de son mariage avec un étranger même naturalisé Anglais, la célèbre baronne ne perdra pas, à raison des termes précis du testament de la duchesse de Saint-Albans, tout intérêt dans la maison de banque Coutts. Or, cet intérêt s'élève en moyenne à 2,000,000 francs par an et exige quelque considération. Dans le cas où les négociations engagées avec la banque ne se termineraient pas favorablement, miss Burdett-Coutts deviendrait relativement pauvre ; car son revenu ne serait pas beaucoup supérieur à 300,000 francs. On se souvient que la fiancée a soixante-cinq ans, tandis que le futur ne compte encore que vingt-sept printemps. N'est-ce pas le cas de dire :

Amour, quand tu nous tiens, adieu prudence.

Il n'y avait jadis à Londres que peu ou point de journalistes français ; aujourd'hui, presque tous les journaux de Paris y ont un correspondant sérieux ; c'est ce qui a amené la formation du syndicat que je vous ai annoncé il y a quelques jours, et dont j'ai eu l'honneur d'être nommé président.

Ce syndicat a pour but de donner, en Angleterre, à la presse française, une autorité qu'elle n'avait pas ; il servira à défendre nos intérêts professionnels, et à établir entre tous les membres des rapports constants, sur l'avantage desquels il est superflu d'insister. Nous avons pensé également que ce syndicat pourrait être utile à nos confrères de France, venant à Londres, et souvent embarrassés pour se procurer les renseignements dont ils ont besoin ; aux artistes qui, la plupart du temps, ne savent où s'adresser pour réclamer l'appui de la presse. Comme la politique n'a rien à voir dans notre syndicat, nous prions ceux des correspondants français résidant à Londres, et que nous n'avons pu prévenir de notre première réunion, de vouloir bien prendre connaissance, au siège du syndicat, dans les bureaux du *Courrier de l'Europe*, 14, York street, Covent-Garden, de notre règlement, aussi simple que précis, et nous sommes persuadés qu'ils n'hésiteront pas à se joindre à nous.

T. JOHNSON.

— Le plus fort créancier de la France était autrefois sir Robert Wallace, qui possédait un coupon de rente de 1,100,000 frs. Aujourd'hui, le neveu de lord Seymour est bien distancé ; la famille Fortado touche tous les trois mois une rente de 1 million 18 francs, ce qui représente un capital de 80 millions.

FAITS DIVERS

— On télégraphie d'Halifax :

Un de ces derniers soirs, un jeune homme nommé Chapman traversait un cimetière, à Fort Lawrence. Deux ou trois autres jeunes gens, voulant s'amuser à ses dépens, se sont enroulés dans des draps blancs et ont couru après lui. Depuis lors, Chapman a le délire, et l'on craint qu'il ne recouvre jamais la raison.

— Ces jours derniers, à Warwick, une mère, dont le sommeil est profond, coucha son jeune enfant avec elle, mais le lendemain matin en se réveillant elle constata qu'elle l'avait étouffé.

Le coroner de ce district a tenu une enquête, et un verdict suivant les faits a été rendu.

On ne saurait trop le répéter, il est dangereux pour les mères de coucher leurs enfants à côté d'elle.

FATAL PALAIS. — En quittant les Tuileries, l'ex-impératrice Eugénie s'est écriée : " Fatal palais ! Il semble que ce soit la destinée de toutes les royautés de te quitter ainsi ! " Marie-Antoinette le quitta pour la guillotine ; Joséphine, divorcée et malheureuse, le quitta pour la solitude Malmaison ; Marie-Louise s'enfuit à l'approche des alliés ; la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berri en furent chassées ; et le même sort était réservé à la reine Marie-Amélie, la duchesse d'Orléans et l'impératrice Eugénie.

LE CHOIX D'UNE ÉPOUSE. — Voici les talents qu'un jeune homme désirent se marier doit surtout considérer dans le choix d'une femme :

1° Savoir faire la cuisine ; 2° bien coudre ; 3° savoir tricoter ; 4° savoir couper ou tailler ; 5° chanter agréablement ; 6° jouer du piano ou d'un instrument quelconque.

Voici maintenant les principales qualités que doit posséder la femme :

1° *Ecquitas* — la douceur et le bon sens ; 2° la propriété ; 3° l'esprit d'économie ; 4° l'amour du travail ; 5° le dévouement ; 6° la beauté.

Nous invitons ceux ou celles qui ne seraient pas de notre opinion à prouver que nous nous trompons, et nous reconnaitrons notre erreur si on nous la fait voir.

UN TIMBRE-POSTE EMPOISONNÉ. — La *Science Médicale* raconte qu'un cas pathologique extrêmement curieux vient de se produire, probablement à la suite d'une manœuvre criminelle, à la ferme de Pentecôte, sur la frontière belge.

Mlle Félicie Maxy était sur le point de se marier. Elle reçut une lettre d'un autre prétendant, qui la suppliait de revenir sur sa décision et qui sollicitait instantanément une réponse, en y joignant un timbre-poste.

La réponse faite, la jeune fiancée colla le timbre ; mais à peine l'eût-elle tiré de la bouche qu'elle sentit sur la langue une douleur insupportable.

La membrane muqueuse s'enflamma d'une façon inquiétante, les muscles hyoglosses se défendirent, la cloison fibrocartilagineuse devint le siège d'un bubon, le frein se rompit, les papilles coniques se dilatèrent, enfin la langue sortit de la cavité buccale et descendit en s'allongeant jusqu'à 35 centimètres. L'auteur de la lettre a été arrêté.

— Les habitants de Nashville, Tennessee, ont été témoins d'un singulier phénomène. L'après-midi, le thermomètre est monté en un instant du point de congélation à 44 degrés Fahrenheit. D'épaisses nuées noires se sont abaissées au point de sembler envelopper la ville entière, qui s'est trouvée soudain illuminée par un vaste globe de feu. Ce globe courait rapidement, rasant les toits en apparence, puis il a éclaté avec une force qui a ébranlé le sol. L'explosion a été immédiatement suivie d'un coup de tonnerre dont les réverbérations se sont prolongées pendant une vingtaine de secondes. L'électricité a frappé chaque fois la flèche en cours de construction sur l'église McKendree, mais bien que les deux chocs aient causé beaucoup de fumée, il n'y a pas eu d'incendie.

ASSAUT BRUTAL. — Une scène des plus barbares s'est passée la semaine dernière au village Saint-Jean-Baptiste, dans la maison de pension tenue par madame Fautaux, au-dessus du magasin de fer de M. Henault, près du marché.

Madame Fautaux, les deux Henault et un commis étaient à table pour souper, lorsque le mari de madame Fautaux arriva. Ce dernier était un peu ivre et commença à insulter les personnes présentes.

L'aîné des deux Henault se leva et, saisissant Fautaux par les bras, il essaya de le faire sortir. Une mêlée s'en suivit et Fautaux, s'étant armé d'un canif, en frappa son adversaire cinq fois à la tête, deux fois sur le cou et deux fois sur le bras. La lame du couteau s'est brisée en trois morceaux sur le crâne de Henault.

La police, ayant été mandée, s'est emparée de Fautaux. Les blessures de Henault sont très graves, quelques-unes sur le crâne, ont même deux pouces de profondeur. Le médecin a dit que le malade est dans un état très précaire, et si l'inflammation survient, il ne pourra pas en réchapper. On dit que la jalousie est la cause de toute cette affaire.